

Québec, le 17 novembre 2014

6211-08-012

Monsieur Nicolas Grondin
Direction des projets économiques, de l'environnement
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, C-422
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Les enjeux de la filière uranifère au Québec

Monsieur,

À la suite du mandat qui a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, la commission chargée de l'étude de ce dossier désire recevoir des réponses aux questions suivantes afin d'apporter des éléments d'informations complémentaires à la population. Afin d'être plus accessible, la commission souhaite que ces réponses soient rédigées de façon vulgarisée. Ces réponses sont requises pour le 25 novembre 2014, au plus tard.

L'article 81.1 de la *Loi sur les mines* indique que le titulaire d'un claim est tenu de déclarer au ministre [de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)] et au ministre du Développement durable, de l'Environnement [et de la Lutte contre les changements climatiques] toute découverte de substances minérales contenant 0,1% ou plus d'octaoxyde de triuranium dans les 90 jours de cette découverte.
Or :

L'octaoxyde de triuranium est le composé chimique de formule brute U_3O_8 , dans lequel l'uranium est formellement à l'état d'oxydation +4 et +6 [...] C'est un solide [...] constituant l'essentiel du yellowcake.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Octaoxyde_de_triuranium

La pechblende (uraninite), dont on exploite les gisements pour extraire l'uranium, est composée de dioxyde d'uranium (UO_2).

<http://en.wikipedia.org/wiki/Uraninite>

La carnotite est un produit d'altération de l'uraninite.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Carnotite>

L'uranophane est un produit d'oxydation des gisements d'uranium.

<http://en.wikipedia.org/wiki/Uranophane>

L'autunite un minéral d'altération de la zone d'oxydation des gisements de minéraux uranifères (Pechblende/Uraninite). Dans les filons hydrothermaux et les pegmatites. http://fr.wikipedia.org/wiki/Autunite#Gisements_remarquables

- 1- Pourquoi vise-t-on dans la loi la découverte d'octaoxyde de triuranium (U_3O_8 , qui réfèrerait au concentré d'uranium), et non la découverte d'uranium, exprimé en U, ce qui révélerait des formes naturelles d'uranium dans les roches telles l'uraninite ou des altérations naturelles comme l'autinite, l'uranophane ou la carnotite ?
- 2- Quelles sont les obligations du titulaire de claim lors la découverte de minerais uranifères sous d'autres formes que l'octaoxyde de triuranium ?
- 3- Quelles sont les obligations du titulaire de claim lors la découverte d'uranium associé à d'autres minerais, par exemple des indices d'or, de Ni-Co-Bi ?
- 4- Est-ce que le MERN exigera des analyses chimiques pour vérifier la présence ou l'absence de composés uranifères dans la déclaration du titulaire du claim ?
- 5- Comment le MERN pourra-t-il obtenir la garantie que le titulaire du claim aura rempli l'obligation inscrite à l'article 81.1 de la *Loi sur les mines* ?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission